

DELIBERATION CA037-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 9 avril 2019.

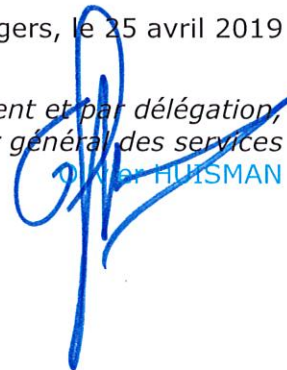
Objet de la délibération : Modification de tarifs de la Formation Continue : Master 1 et Master 2, parcours Hôtellerie, Restauration, Événement – UFR ESTHUA Tourisme et Culture

Le Conseil d'administration réuni le 25 avril 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification de tarifs de la Formation Continue : Master 1 et Master 2, parcours Hôtellerie, Restauration, Événement – UFR ESTHUA Tourisme et Culture est approuvée. Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers, le 25 avril 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*



D. VAN HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 02 mai 2019

Formations diplômantes "mixtes FI/FC"

 Intégration des stagiaires de FC dans un groupe déjà constitué de FI

Modification **Grille Tarifaire 2019/2020**

Hors grille	FORMATION	Coût formation	Salariés non financés & Demandeurs emploi financés
Esthua	DEUST accueil d'excellence en tourisme	4 500 €	1 500 €
	DEUST maintenance	4 500 €	1 500 €
	L3 accueil	4 300 €	1 430 €
	L3 Hotellerie de plein air (HPA)	12 €/h	
	Master 1 Parcours Hôtellerie, Restauration, Événement	6 000 €	2 000 €
	Master 2 Parcours Hôtellerie, Restauration, Événement	6 500 €	2 167 €